



Revente d'une maison pendant un mariage sans contrat ?

Par **verslanglais**, le **24/01/2008** à **16:33**

Bonjour,

Etant veuve et unique propriétaire d'une maison d'une certaine valeur, j'étudie les possibilités de contrat de mariage en préparation pour un deuxième mariage.

La communauté réduite aux acquêts semble convenir à notre situation, mais j'ai une question très importante à clarifier en toute discrétion :

Si je revends ma maison au cours de notre mariage, disons pour 400 000 Euros, et qu'avec ces fonds je contribue à l'achat d'une maison en commun avec mon nouveau mari, disons sur une maison d'une valeur de 500 000 Euros... Dans le cas de notre séparation, est-ce que les 400 000 Euros me reviendraient, ou est-ce qu'ils seraient partagés 50/50, soit 250 000 pour chacun ?

Le cas échéant, combien cela pourra coûter pour un contrat de séparation de biens devant le notaire ?

Je vous remercie du temps que vous passerez à traiter cette question. Bonne journée !